



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Affaires juridiques

Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de
L'Education nationale

Arrêté n°2026-46 du 1er juin 2026 portant création et fixant la composition de la commission académique d'appel pour les élèves de classe de seconde

Vu le code de l'éducation, notamment son article D331-35 ;

Vu la loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 ;

Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de Guadeloupe ;

Vu l'arrêté n° MEN000112844275 du 14 avril 2026 portant fin de fonctions dans l'emploi de secrétaire général d'académie ;

Vu l'arrêté n° 2026-13 du 15 avril 2026 portant intérim de la fonction de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Sur proposition de la secrétaire générale par intérim de la région académique de la Guadeloupe,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, il est créé, auprès du recteur de la région académique de la Guadeloupe une commission d'appel pour les élèves de classe de seconde.

Article 2 : La commission d'appel est présidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie ou son représentant. Elle comprend des chefs d'établissement, des enseignants, des parents d'élèves, des personnels d'éducation et d'orientation nommés par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Article 3 : La composition de la commission d'appel pour les élèves de classe de seconde est fixée ainsi qu'il suit :

Titulaires
M. Gabriele FIONI, recteur d'académie, DASEN ou son représentant
Mme. Catherine GRANDISSON, Provisoire du LGT Sonny RUPAIRE- SAINTE-ROSE

Mme. Maryse FANHAN, Provisseure du LGT Yves LEBORGNE- SAINTE-ANNE

Mme. Delphine CHAT, Professeure de Français au LGT JARDIN D'ESSAI- LES ABYMES

M. Joël LOUISON, Professeur de Mathématiques au LGT DES DROITS DE L'HOMME- PETIT-BOURG

Mme. Guillaumaine MOULIN, Professeur d'Histoire-Géographie au Collège Alexandre ISAAC LES ABYMES

Mme. Betty SAMSON, Directrice du CIO SUD GRANDE-TERRE

M. Marius NOËL, Président de la FAPEG

Mme. Jessica HATCHI, Conseillère principale d'éducation du Collège Félix EBOUE de Petit-Bourg.

Mme. Myriam ACCAJOU, Secrétaire générale de la FCPE

Mme. Sylvie ROSIER, Présidente d'A.P.E.L. Guadeloupe

Mme. Armelle EZELIN : Médecin scolaire

Mme. Valérie ARICIQUE, Assistante sociale, Conseillère Technique

Article 4 : Placée sous l'autorité du recteur d'académie, la commission d'appel examine les appels contre les décisions d'orientation non conformes aux demandes des élèves.

Article 5 : La secrétaire générale par intérim de la région académique de la Guadeloupe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 1^{er} juin 2026

Le Recteur de Région Académique Guadeloupe
Recteur d'Académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Gabriele PIONI

